

ACTIVITÉ 6**LA PRÉPARATION DES ÉLÈVES AU SÉJOUR EN ENTREPRISE****ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 6.1****TENIR DES SESSIONS D'INITIATION DES ÉLÈVES
À LEUR DÉMARCHÉ D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.**

**L'INITIATION À LA DÉMARCHÉ D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES VISE
À PRÉPARER CHAQUE ÉLÈVE AUX RÉALITÉS DU MONDE DU TRAVAIL ET
À METTRE EN ÉVIDENCE LES LIENS ENTRE SON PARCOURS SCOLAIRE
ET SES APPRENTISSAGES EN MILIEU DE TRAVAIL.**

Selon les modalités retenues par l'établissement scolaire, les activités d'initiation des élèves à leur démarche d'alternance travail-études peuvent traiter des aspects suivants :

- le bien-fondé de l'alternance travail-études et son lien avec le programme d'études;
- les conditions d'admissibilité et de réussite des séquences en entreprise, s'il y a lieu;
- les modalités d'organisation et de déroulement des séquences en entreprise;
- les modalités de jumelage de l'élève et de l'entreprise d'accueil;
- le plan de formation en entreprise et le calendrier d'alternance travail-études;
- les outils de suivi et d'évaluation des apprentissages en entreprise;
- les attitudes et les comportements attendus en milieu de travail;
- la mise en œuvre du projet professionnel de l'élève dans un programme en alternance travail-études, s'il y a lieu;
- les conditions générales de travail dans le métier ou la profession;
- les lois et règlements associés à la santé et à la sécurité dans le métier ou la profession;
- le statut de l'élève dans l'entreprise et le contexte de travail : syndicats, associations professionnelles et autres;
- la préparation du curriculum vitæ;
- les techniques d'entrevue;
- l'éthique professionnelle.

L'établissement scolaire peut également ajouter aux activités d'initiation des élèves dans un programme en alternance des rencontres avec des employeurs ou des superviseurs, ou encore, des témoignages d'anciens élèves.

Le processus d'alternance travail-études doit également tenir compte des représentations que chaque élève se fait du monde du travail afin de maximiser son engagement dans le projet. Pour ce faire, l'établissement scolaire peut s'appuyer sur la démarche de mise en œuvre du projet professionnel de l'élève, telle qu'elle est présentée à l'étape 1.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 6.2

PRÉPARER LES ÉLÈVES AUX ACTIVITÉS À RÉALISER EN ENTREPRISE.

LA PRÉPARATION DES ÉLÈVES CONSTITUE UNE ACTIVITÉ CONTINUE ET COLLECTIVE DES INTERVENANTS DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE QUI SE RÉPÈTE À L'APPROCHE DE CHAQUE SÉQUENCE EN ENTREPRISE.

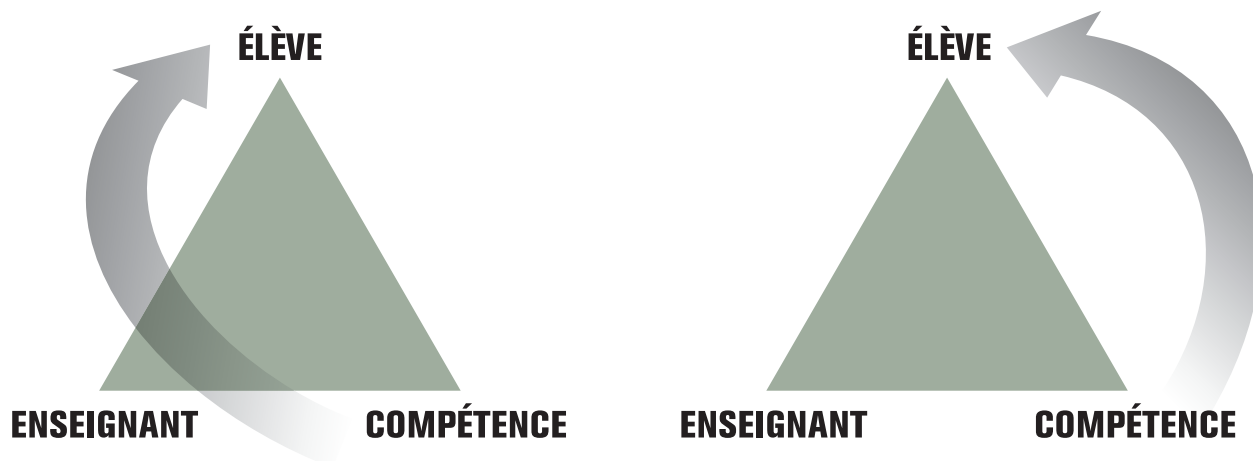
Alors que l'initiation des élèves à leur démarche en alternance travail-études constituait une amorce globale, leur préparation à chaque séquence en entreprise a pour objet de leur préciser les actions spécifiques qui y seront réalisées. Cette activité couvre quatre aspects :

- la préparation aux activités à réaliser en entreprise;
- les attitudes et les comportements à adopter en entreprise;
- le jumelage de chaque élève à l'entreprise d'accueil;
- le point sur la séquence en milieu scolaire et la venue de la séquence en entreprise.

Pour les séquences de *développement de compétences*, la préparation aux *activités de formation* requises en entreprise est présentée en détail lors de l'enseignement des modules correspondants, en vue d'en poursuivre l'apprentissage en entreprise.

Pour les séquences de *mise en œuvre de compétences*, les *activités de travail* proposées par l'entreprise sont présentées de façon plus globale aux élèves en fonction des modules ou des cours terminés et de leur application en entreprise.

La préparation des élèves à chaque séquence en entreprise devrait également prendre en compte les attitudes et les comportements attendus en milieu de travail. L'un des aspects spécifiques de la démarche en alternance travail-études réside dans le fait qu'en entreprise l'élève est dans une situation de relative autonomie. Cette situation modifie son rapport à la démarche d'acquisition de compétences.



Ces activités d'initiation doivent donc s'appuyer sur des approches visant l'implication, la responsabilisation et le développement de l'initiative chez l'élève.

Par ailleurs, quelques semaines avant la réalisation de chaque séquence en entreprise, l'établissement scolaire procède au jumelage de l'élève avec son entreprise d'accueil selon les modalités retenues par l'établissement scolaire, de façon que ce jumelage puisse être confirmé formellement avant le début du séjour en entreprise.